

Retour sur l'assemblée générale annuelle 2011

par Sonia Dumont

Les 6 et 7 avril derniers se tenait la 29^e assemblée générale annuelle des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec. Plus de 245 producteurs de bovins, intervenants de l'industrie et représentants des différents paliers gouvernementaux étaient réunis à Sainte-Foy sous le thème : « *Je choisis l'agriculture d'ici* ».

D'entrée de jeu, le président, Michel Dessureault, a démontré l'importance pour les producteurs de se préoccuper des activités en aval de la production. Il a également invité les producteurs à « se doter d'une organisation solide pour représenter et défendre les intérêts des producteurs de bovins ».

Les délégués ont accueilli des invités de marque. Parmi ces derniers, mentionnons MM. Christian Lacasse, président de l'UPA, Travis Toews, président de la Canadian Cattlemen's Association et Gib Drury, président du Canada Beef Export Federation.



Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Pierre Corbeil, a également participé à un déjeuner de travail avec le comité exécutif de la Fédération.

Les représentants de Réseau Encans Québec ainsi que le conseil d'administration de Levinoff-Colbex sont venus présenter leurs états financiers et livrer une présentation des activités de l'année 2010 ainsi que des enjeux à venir pour chacune des entreprises.

L'assemblée a adopté 17 résolutions qui guideront les actions de la Fédération au cours de la prochaine année. Un résumé de ces résolutions sera disponible sous peu sur le site Internet de la Fédération au www.bovin.qc.ca.



Michel Dessureault, président FPBQ

Table ronde bovine

par Sonia Dumont

Pour une deuxième année consécutive, l'AGA de la Fédération a été précédée de l'activité de réflexion, la « Table ronde bovine ». Sous le thème *Faire sa chance*, les délégués ont accueilli Mme Pierrette Desrosiers, « coach » d'affaires œuvrant dans le milieu agricole.

Forte de sa grande expérience dans le domaine, la conférencière a proposé des idées, des notions, des moyens, des outils :

- ➔ pour aider les producteurs à accroître leur emprise sur leur propre destinée;
- ➔ pour les aider à mieux se connaître, mieux réfléchir, mieux agir afin d'atteindre leurs objectifs personnels et professionnels;
- ➔ pour les aider à gérer et non pas à se faire gérer.

En somme, pour les aider à devenir meilleurs dans leurs façons de « faire sa chance ».



Pierrette Desrosiers, conférencière

Élections

Au terme de l'assemblée, le conseil d'administration de la Fédération a procédé à l'élection de son comité exécutif. Le comité actuel a été reconduit.

Il est composé de :

- ➔ M. Michel Dessureault, réélu à la présidence pour un nouveau mandat de deux ans;
- ➔ M. Claude Viel qui demeure le vice-président de la Fédération;
- ➔ MM. Michel Daigle, André Ricard et Yvon Boucher qui complètent le comité exécutif.

Deux nouveaux élus deviennent membres du conseil d'administration. Il s'agit de MM. Sylvain Bourque de la Beauce et André Tessier de l'Estrie.

Nous profitons de l'occasion pour souligner le travail accompli par les administrateurs sortants et souhaiter la bienvenue aux nouveaux administrateurs de la Fédération.

Le conseil d'administration

Régions et représentants	
Président	Michel Dessureault
Abitibi-Témiscamingue	Stanislas Gachet
Bas-Saint-Laurent	Claude Viel (1)
Beauce	Sylvain Bourque
Centre-du-Québec	J.-Alain Laroche
Côte-du-Sud	Daniel Lajoie
Estrie	André Tessier
Gaspésie	Guy Gallant
Lanaudière	André Ricard (2)
Mauricie	René Perreault
Outaouais-Laurentides	Gib Drury
Québec	Bertrand Bédard
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Gilles Murray
Saint-Hyacinthe	Yvon Boucher (2)
Saint-Jean-Valleyfield	Eddy Proulx
Présidente CMMVE	Thérèse G. Carboneau
Président CMMBA	Michel Daigle (2)
Président CMMVG	Gérard Lapointe
Présidente CMMVL	Johanne Poulin
Président CMMBR	Pierre Ruest

Légende : 1 : Vice-président; 2 : Membre du comité exécutif

Les comités de mise en marché

Au cours de l'assemblée, les membres des cinq comités de mise en marché se sont réunis pour procéder à l'élection de leurs comités de négociation.

Régions et représentants	Comité bovins de réforme	Comité bouvillons d'abattage	Comité veaux d'embouche	Comité veaux de grain	Comité veaux de lait
Abitibi-Témiscamingue	Paul Ten Have	Dany Frappier	Stanislas Gachet	Vacant	Vacant
Bas-Saint-Laurent	Pierre Ruest (1)	Jacques Fortin	Maurice Veilleux (3)	Vital Potvin	Vacant
Beauce	Bertrand Gagné (3)	Jules Côté	Thérèse G. Carboneau (1)	Vacant	Vacant
Centre-du-Québec	J.-Alain Laroche	Vacant	Marcel Bélanger	Céline Bélanger	Marco Richard (3) Diane St-Hilaire (4) Christian Caya (4)
Côte-du-Sud	Jean-Yves Gosselin (2)	Alain Pelletier	Normand Dumais (3)	Gérard Lapointe (1)	Daniel Lajoie (2)
Estrie	Alain Bouffard	Lionel Roy	André Tessier	Antoine Doyon	Patrick St-Onge Annick Lapiere (4)
Gaspésie	Guy Gallant	Vacant	Joëlle Gagné	Vacant	Vacant
Lanaudière	Jean-Guy Bouvier	Denis Ouellet	Walter Ellenberger	Gérard Ricard	Vacant
Mauricie	René Perreault	Claude Lampron	Michel Masson	Louis-Joseph Beaudoin (3)	Vacant
Outaouais-Laurentides	Philippe Leroux	Jacques Desrosiers (2)	Stanley Christensen (2)	Vacant	Vacant
Québec	Normand Bourque	Jean-Guy Perreault	François Poirier	Magella Lemay	Pierre-Luc Nadeau Luc Desrochers (4) Jocelyn Bilodeau (4)
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Steeve Bouchard	Carol Tremblay	Pierre Dallaire	Lysette Harvey (3)	Vacant
Saint-Hyacinthe	Claude St-Denis	Michel Daigle (1)	Gérald Brouillard	Jocelyn Grenier (2)	Johanne Poulin (1) Mario Robert (4) Ulrich Hurni (4)
Saint-Jean-Valleyfield	Denis Dumouchel	Normand Vinet (3)	Serge Dethier	Robert Wynands	Fabien Fontaine (3) Yves Barbet (4)
Représentant association accréditée	Gabriel Rancourt (3) (FPLQ)	Sylvain Raynault (3) (SPEQ)	André Beaumont (5) (CCRB)	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
Représentant CMMVE	Vacant	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
Représentant Fédération	Yvon Boucher (3)	Claude Viel (3)	Yvon Boucher (3)	André Ricard (3)	Michel Daigle (3)

Légende : 1 : Président; 2 : Vice-président; 3 : Membre du comité de négociation; 4 : Producteur-substitut sans droit de vote 5 : Observateur

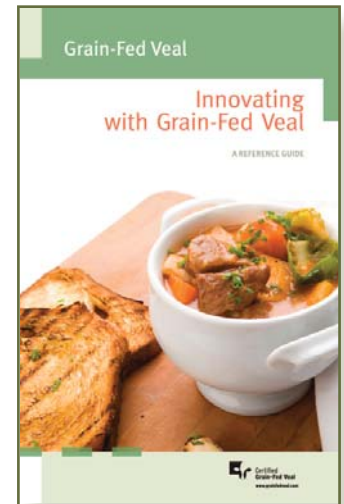
Le Veau de grain du Québec pour innover dans votre assiette, un guide de référence et de création

par Isabelle Ferland

Le guide de référence sur le Veau de grain du Québec en version anglaise, conçu pour les institutions, sort de l'imprimerie. Intitulé *Innovating with Grain-fed Veal*, ce document de 48 pages, produit en collaboration avec Montpak International, propose aux chefs 15 coupes de veau de grain adaptées à leurs menus et à leur budget.

Les premières pages du guide contiennent des informations sur le veau de grain, sur l'entreprise Montpak International et sur la nutrition. Des descriptions des coupes, des formats d'emballage, des modes de cuisson, des méthodes de conservation et des suggestions d'utilisation et d'accompagnement complètent le contenu. De plus, 20 recettes ont été adaptées pour 50 portions. Une référence utile pour le milieu institutionnel!

À la demande de Montpak International, la version anglaise s'est opérée plus rapidement que prévu. En effet, l'entreprise désirait utiliser cet outil pour le développement du marché institutionnel canadien. Comme le printemps demeure une saison propice aux salons, nous avons travaillé d'arrache-pied afin d'avoir le livret en mains pour le tout début de mars. Une autre belle collaboration entre le Veau de grain du Québec et Montpak International.



Relance du programme de qualité (BQP/VBP™)

par Nathalie Côté

Le 23 mars dernier, le comité de mise en marché des bouillons d'abattage approuvait la relance du programme Bœuf Qualité Plus/Verified Beef production (BQP/VBP™) sur les bases suivantes :

1. Programme recentré

Le programme de qualité comprendra désormais deux paliers, soit :

- Palier VBP™ : respect des exigences du programme canadien de salubrité des aliments à la ferme;
- Palier BQP/VBP™ : respect des exigences du programme canadien et des exigences additionnelles du programme Bœuf Qualité Plus.

2. Incitatif au renouvellement de la certification ou à l'adhésion au programme

Un incitatif financier de 0,25 \$/bouillon d'abattage vendu, basé sur le volume de production des trois dernières années, sera versé au producteur qui renouvelle sa certification ou qui adhère au programme avant le 31 décembre 2012.

3. Visite des producteurs certifiés

Tous les producteurs déjà certifiés seront visités pour procéder à une évaluation de la ferme en vertu des critères VBP™ et BQP. Selon les résultats de l'évaluation, le producteur pourra choisir le type de certification qu'il désire utiliser.

4. Sollicitation de nouveaux adhérents

La sollicitation de producteurs potentiels débute dès maintenant. Veuillez contacter M. Guy Beauregard à l'agence de vente au 450 679-0540, poste 8215, pour obtenir plus d'information sur la procédure à respecter pour s'inscrire.

Bien-être animal : bientôt un nouveau code

par Nathalie Côté

Le code de pratiques applicable aux soins et à la manipulation des bovins de boucherie sera révisé. Le code actuel pour les bovins de boucherie date de 1991, et la nouvelle édition devrait paraître en 2013.

Cette révision s'inscrit dans le projet « Répondre aux attentes du marché intérieur et international » en matière du bien-être des animaux d'élevage. C'est le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage qui a été chargé de la révision.

Les codes de pratiques sont des lignes directrices nationales pour les soins et la manipulation des différentes espèces d'animaux d'élevage. Ils favorisent des pratiques de gestion et de bien-être rationnelles en présentant des recommandations et des exigences à l'égard des pratiques d'élevage, dont le logement, la prise en charge, le transport et l'abattage.

Ils sont à la base des programmes d'évaluation des soins aux animaux d'élevage, et certaines provinces canadiennes les citent dans leurs lois sur le bien-être animal.

Les codes de pratiques sont préparés avec l'apport et le soutien d'experts scientifiques et avec l'accord unanime des divers groupes impliqués ou intéressés par le soin et la protection des animaux d'élevage.

La Fédération est représentée sur le comité par M. Alain Juneau, producteur de veaux d'embouche de la région de Québec.

Salon Rest-Hôte

par Marie-Isabel Martineau



Crédit photo : Denis Lemelin

Les 6 et 7 avril derniers, au Centre des congrès de Québec, se tenait la 31^e édition du Salon Rest-Hôte de l'Association des restaurateurs du Québec.

Pour l'occasion, le kiosque du Veau de lait du Québec a été transformé en plateau de tournage. Toute l'équipe a travaillé, sous l'œil des caméras, à élaborer diverses recettes en collaboration avec les chefs invités dont Mme Marjorie Maltais, chef collaboratrice à l'émission *Salut, Bonjour! Week-end* et finaliste à l'émission *Les chefs!*, édition 2010.

Les recettes de veau de lait, réalisées par tous les chefs invités, seront converties en capsules web au bénéfice des internautes.

Nous avons également eu l'opportunité de rencontrer le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. Pierre Corbeil, avec qui l'équipe de veau de lait a pu échanger sur les particularités de l'élevage de veau de lait.

Bilan phosphore : report de la date de transmission

par Nathalie Côté

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a annoncé le report de la date de transmission des bilans phosphore. Pour ceux qui remettront leur bilan sous format électronique, la date butoir de transmission est reportée au 1^{er} septembre 2011. Par ailleurs, elle demeure le 15 mai pour ceux qui remettront ce document sous format papier.

Pour plus d'information, consultez : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/publications/note-instructions/11-03.htm>

Nouvelle campagne de PPA



La nouvelle campagne de PPA 2011-2012 est amorcée depuis le 1^{er} avril dernier. Elle propose quelques éléments nouveaux cette année :

- ➔ les animaux pris en garantie prioritaire sont strictement ceux pour lesquels les avances de PPA sont faites (dans le passé, la garantie était prise sur l'universalité du troupeau bovin);
- ➔ la durée totale de la campagne est désormais de 24 mois (au lieu de 18 mois), ce qui permet aux producteurs de présenter leur demande n'importe quand durant les 12 premiers mois et bénéficier quand même d'une avance sur 12 mois.

Quant aux autres conditions, elles sont sensiblement les mêmes que celles des campagnes précédentes.